



*Mairie de Plainval*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 060-216004895-20240301-DEVIS-DE

S<sup>2</sup>LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL  
SÉANCE DU 01 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 21/02/2024  
Date d'affichage : 22/02/2024  
Membres en Exercice : 11  
Membres Présents : 6  
Membres votants : 11

**Présents** : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Laetitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

**Absents excusés / pouvoirs** : Messieurs Franck JONCKHEERE, Joël GALEK, Mesdames Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Katia VARESI

**Secrétaire de séance** : Madame Gwenaëlle LEROY

Délibération n°  
03-2024

**Validation du devis actualisé pour la DETR 2024 concernant le  
remplacement des portes de l'église**

Vu l'acceptation du devis de la société BOIS FEUILLES CISEAUX pour le remplacement des portes pour un montant HT de 10 144.80 €, soit 12 173.76 €, par délibération en date du 9 décembre 2022,

Considérant que la demande de subvention au titre de la DETR 2023 n'a pas été acceptée.

Considérant que le prix des matériaux à augmenter.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la validation du nouveau devis de la société BOIS FEUILLES CISEAUX pour un montant HT de 10285.00 €, soit 12 342.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

**DECIDE** de valider le devis actualisé pour le remplacement des portes de l'église.

A Plainval,  
Le 02 mars 2024,  
Le Maire, Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Samuel DOVERGNE

- certifiée, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 02/03/2024

- transmission en sous-préfecture le